

**CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2016**

\*\*\*

**CONVOCATION DU 22 SEPTEMBRE 2016**

\*\*\*

L'an deux mil seize, le vingt-neuf septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de La HAYE-PESNEL, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur NAVARRET Alain, Maire.

**Présents** : Mr NAVARRET Alain, Maire ; Mr TROCHON, Mme GUESNON, Mme THOMAS-BALART Adjoints ; Mme ROGER, Mme LOISEL-LE PALLEC, Mr BEZIERS, Mr MARQUES de FIGUEIREDO, Mr DOUASBIN, Mr ANNE, Mme LEMATTE.

**Absents** : Mr THEAULT, Mr EVE, Mme DRUGEON, Mme LEMESLE

**Secrétaire** : Mme GUESNON

Avant d'ouvrir la réunion, Monsieur le Maire, profondément choqué, souhaite revenir sur le tragique accident qui a eu lieu la veille et qui a coûté la vie à une femme de 73 ans qui traversait la rue de la Libération.

Il convient d'effectuer un travail renforcé sur la sécurisation des piétons, notamment la desserte de l'école St Michel, et réduire la vitesse des véhicules Avenue Ernest Corbin et Rue de la Libération.

**BILAN ÉTÉ ALSH ET ACCUEIL ADOS :**

Mme THOMAS BALART présente aux membres du Conseil Municipal le bilan des activités de l'été 2016 :

-ALSH : effectif constant pour le mois de juillet et en légère augmentation sur le mois d'août. Très bonne participation aux mini-camps avec un retour favorable des enfants.

-Accueil-ados : fréquentation en baisse par rapport à l'an passé, avec cependant une fidélisation des jeunes présents. Quelques points sont à revoir : le changement d'animateur chaque été, manque de publicité et gestion de personnes extérieures sur le site du square des vikings.

**BILAN PARTICIPATION DES COMMUNES AUX FRAIS ALSH ET ADOS (2015) :**

Mr le Maire fait le compte rendu des communes qui ont décidé de participer au déficit du centre de loisirs et de l'accueil ados. Se pose le problème d'une commune dont beaucoup d'enfants fréquentent les structures sans aucune participation communale ou communautaire en retour.

Le Conseil Municipal demande à ce qu'un courrier soit envoyé à la commune concernée et prévoit éventuellement une révision des conditions d'inscription.

### **PLAN VIGIPIRATE :**

Mr le Maire rappelle les directives concernant le plan vigipirate, les écoles devant faire l'objet d'une attention particulière. Des aménagements sont à prévoir concernant l'entrée dans les établissements scolaires afin d'éviter toute tentative d'intrusion malveillante. Il est suggéré d'installer par exemple un visiophone à l'entrée du bâtiment alsh/école. Monsieur le Maire souhaite discuter des possibilités envisageables lors du prochain Conseil d'Ecole.

### **GITE : DEMANDE DE LOCATION LONGUE DURÉE (DEL 16-0901)**

Monsieur le Maire fait part d'une demande de location longue durée au Gîte du Bois Marie Pinot pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2016 au 31 mars 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord et fixe les tarifs comme suit :

Novembre – Décembre - Janvier : 458.00€/mois + électricité

Janvier – Février – Mars : 518.00€/mois (électricité comprise).

### **MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN ADJOINT TECHNIQUE 2EME CLASSE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'une demande d'un adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe qui souhaite augmenter son temps de travail. Cet agent dispose actuellement d'un contrat de 28h et effectue régulièrement des remplacements. Mme THOMAS BALART présente le bilan des derniers mois travaillés avec un nombre important d'heures complémentaires et précise que cette personne répond favorablement lors du manque de personnel au centre de loisirs.

Le Conseil Municipal donne son accord pour augmenter le temps de travail d'un adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe qui passera de 28 heures à 32 heures par semaine. Le Comité Technique Paritaire sera saisi pour avis avant la délibération du Conseil Municipal.

### **EMBAUCHE ALSH :**

Suite à la démission d'un agent de l'ALSH pour raisons personnelles, il a été nécessaire de trouver un remplaçant. Un contrat de 28h par semaine pour une durée de 6 mois a été signé avec Madame LOISEL Salomé.

**CANTINE SCOLAIRE : PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE SUBLIGNY (DEL 16 - 0902)**

Suite à la délibération de la commune de Subligny pour la participation aux repas scolaires à raison de 0.20€ par repas, par enfant, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016,

Le Conseil Municipal en prend acte et décide :

- De faire figurer sur les factures des familles la participation de la commune qui viendra en diminution de la somme due
- D'émettre chaque mois un titre à la commune de Subligny pour le montant de sa participation.

**CANTINE SCOLAIRE : PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE LA LUCERNE D'OUTREMER (DEL 16 - 0904)**

Suite à la délibération de la commune de La Lucerne d'Outremer pour la participation aux repas scolaires à raison de 0.80€ par repas, par enfant,

Le Conseil Municipal en prend acte et décide :

- De faire figurer sur les factures des familles la participation de la commune qui viendra en diminution de la somme due
- D'émettre chaque mois un titre à la commune de La Lucerne d'Outremer pour le montant de sa participation.

**CANTINE SCOLAIRE :**

Suite au changement de tarifs, Mr le Maire informe que les communes de La Mouche et de Le Grippon maintiennent leur participation à hauteur de 0.80€ par repas pour les enfants domiciliés dans leur commune.

Mme THOMAS BALART fait part des remarques suivantes concernant le changement de prestataire de la cantine scolaire : pour le moment, les avis sont plutôt positifs et il y a moins de gaspillages alimentaires.

**CONVENTION PLAN LUTTE CONTRE LES FRELONS : DEL 16-0903**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les termes de la convention avec le FDGDON pour la lutte contre les frelons asiatiques qui ont colonisé le territoire de La Manche.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

- D'approuver les termes de la convention
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention

**DEMANDE DU RASED :**

Le Réseau d'aides spécialisées pour les enfants en difficulté (RASED) souhaite acquérir deux nouvelles séries de tests d'une valeur de 1500.00€ chacune. Le Conseil Municipal va demander des renseignements complémentaires. La décision sera prise à la prochaine réunion.

### **DEVIS REFECTION TOITURES :**

Mr Trochon présente les devis concernant les travaux d'entretien et de rénovation des toitures et gouttières. Le Conseil Municipal accepte la proposition de l'entreprise MANCEL DUCLOS.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- Commission urbanisme : une réunion concernant le lotissement et le permis d'aménager est programmée le jeudi 6 octobre à 18h à la mairie.
- Compte rendu de la commission logement : Mme Guesnon fait part des dossiers transmis à Manche Habitat pour l'attribution des logements sis 7 Rue St Exupéry, 3 Cité des Bruyères, 107 Rue de la Libération. D'autre part, la commission a étudié les demandes pour le logement situé 8 Allée des Rosiers. Le Conseil Municipal valide la proposition faite.
- Démission d'un agent contractuel : Monsieur le Maire informe que l'éducateur sportif désire mettre fin à son contrat conclu avec la commune ; il est souhaitable que le préavis de deux mois soit respecté.
- Proposition théâtre TAP : une proposition d'atelier théâtre a été faite pour les TAP ; le coût est jugé trop élevé.
- Commission travaux :
  - Monsieur Trochon informe qu'il a été procédé au changement de la cuve à fuel au Centre Culturel. Il présente également le projet de réaménagement des sanitaires publics et la création de l'accès à la salle de réunion.
  - Monsieur le Maire fait part du bilan fait par FREDON et des propositions pour améliorer les pratiques liées à l'utilisation de produits phytosanitaires. Certains points sont à améliorer, notamment au niveau du stockage des produits.
- Cantine pour les moins de 3 ans : une famille souhaite inscrire son enfant à l'école en janvier 2017 et demande à ce qu'il fréquente la cantine deux fois par semaine (l'enfant aura 3 ans en avril 2017). Mr le Maire rappelle les conditions qui avait été fixées en juillet 2015 concernant la cantine scolaire pour les tout-petits, à savoir :
  - *Petite section* : avoir 3 ans dans l'année civile de rentrée
  - *Toute Petite Section* : à partir de 3 ans (date anniversaire)Il ne sera donc pas fait de dérogation.
- Organisation du repas des anciens : les membres du Conseil Municipal sont invités à servir lors du repas des cheveux blancs le 29 octobre 2016.
- Elections Primaires : Mr le Maire informe qu'une salle de la mairie sera mise à disposition pour l'organisation des primaires les dimanche 20 et 27 novembre prochains.

**Pour extrait conforme.**

**Prochaine Réunion : le Jeudi 27 Octobre 2016 à 20h30**

